



VILLE DE CLERMONT
AVIS PUBLIC

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE CLERMONT :

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, que conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, un avis de motion a été donné à la séance du conseil du 14 février 2022 concernant l'adoption d'un nouveau Code d'éthique et déontologie des élus municipaux et qu'un projet de règlement a aussi été déposé à cette même séance.

Ce projet de règlement énonce les principales valeurs de la municipalité, soit :

- L'intégrité des membres du conseil
- L'honneur rattaché aux fonctions des membres du conseil
- La prudence dans la poursuite de l'intérêt public
- Le respect envers les autres membres du conseil, les employés et les citoyens
- La loyauté envers la municipalité
- La recherche de l'équité

Les valeurs énoncées dans le code d'éthique et de déontologie doivent guider toute personne à qui il s'applique dans l'appréciation des règles déontologiques qui lui sont applicables.

Le règlement sera adopté lors de la séance extraordinaire du 28 février 2022.

Toute personne désirant consulter le projet de règlement peut le faire à l'hôtel de ville situé au 2, rue Maisonneuve, Clermont ou en faisant une demande de copie par courriel à fdamour@ville.clermont.qc.ca.

DONNÉ À CLERMONT, CE 21 jour de février 2022.

France D'Amour
Directrice générale